Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20261112-D2026_07_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 12 novembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 05/11/2026

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Yolande CHEVAL, Patrick NARAT-VIALA, Danielle PLOUARD, Sandrine MAINGUET, YANN JUHEL, Sylvain HENRY, Yves ORHAN, Margaux SCHMIDLIN, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Yann GRANDVALLET

EXCUSÉ(E)S : Céline BLAIMONT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Votants : 15
Procuration : Mme BLAIMONT pour M NARAT-VIALA

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
Patrick NARAT-VIALA a été nommé secrétaire de séance.
Mme Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique.
Ouverture de la séance : 18h30

APPROBATION DEVIS FIBRE ET TELEPHONIE DE LA MAIRIE — D2026-07-06

Le 1er adjoint expose au conseil municipal :
Que dans le cadre de l'installation de la fibre sur la commune, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement du matériel téléphonie de la mairie.

1. Objet et choix technique envisagé

Remplacer la liaison VDSL et moderniser la téléphonie de la mairie, en conservant les numéros actuels. La proposition actualisée retient une solution mixte : standard Centrex Cloud sous abonnement et achat des équipements sur place.

1 723 € HT	**126,60 € HT**	**36 mois**
2 067,60 € TTC	**151,92 € TTC**	Engagement contractuel
Frais initiaux	Mensualité après fibre	

Coût prévisionnel sur 36 mois : 6 280,60 € HT, soit 7 536,72 € TTC (TVA 20 %), investissement initial inclus.

2. Prestations et matériels retenus

Abonnements récurrents mois	**HT**	**T TC**
Centrex Cloud : 4 utilisateurs, appels fixes / mobiles France	63,60 €	76,32 €
Fibre FTTH mutualisée 1 Gbit/s	55,00 €	66,00 €
Routeur fourni, maintenu et supervisé	8,00 €	9,60 €
TOTAL MENSUEL APRÈS SUPPRESSION DU VDSL	**126,60 €**	**151,92 €**

Dépenses initiales (achat et prestations)	**HT**	**TTC**
4 téléphones Yealink : 1 T54W/T46S, 2 T53 et 1 T33G	469,00 €	562,80 €
Switch PoE + onduleur 1 500 VA	474,00 €	568,80 €
Accès fibre (150 € HT) + portabilité (80 € HT) + installation / formation (550 € HT)	780,00 €	936,00 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.

Dépenses initiales (achat et prestations)	HT	TTC
TOTAL INITIAL	1 733.00 €	2 067.60 €

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20261112-D2026_07_06-DE

3. Intérêts de la solution Centrex Cloud

- Standard hébergé par l'opérateur : pas de serveur IPBX à acheter ni à renouveler ; mises à jour annoncées sans surcoût.
- Quatre utilisateurs avec communications simultanées ; réglage du standard par les agents (accueil, horaires, renvois).
- Propriété communale des quatre téléphones, du switch et de l'onduleur ; engagement ramené à 36 mois pour cette formule mixte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le devis émis par la société SIMTEL pour un montant de l'installation et de matériel pour 2.067.60 € T.T.C. et les mensualités de l'abonnement : 151.92 €
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits.
- Autorise M le Maire à signer le devis susvisé ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette décision.

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 12/11/2026
Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF
56 Morbihan

Secrétaire de séance
M Patrick NARAT-VIALA
1er ADJOINT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.